Convention de soutien conjoint pour les « compagnies montantes »

Période 2009-2011

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)

représentée par Monsieur Patrice Mugny Conseiller administratif chargé du Département de la culture

La République et canton de Genève (ci-après le Canton)

représenté par Monsieur Charles Beer Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique

La Fondation Pro Helvetia (ci-après Pro Helvetia)

représentée par Monsieur Pius Knüsel, Directeur Monsieur Andrew Holland, Chef de la division danse

L'association L&N Production - Compagnie 7273 (ci-après la Compagnie 7273)

représentée par Madame Laurence Yadi, Directrice artistique Monsieur Nicolas Cantillon, Directeur artistique Madame Sandra Vinciguerra, Présidente de l'association

Préambule

La Fondation Pro Helvetia, les Cantons et les Villes de Suisse,

considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutiens aux créations d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces oeuvres.

s'engagent à développer un principe de *convention de soutien conjoint* au bénéfice de compagnies de danse de notre pays.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard des compagnies bénéficiaires. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis.

Les compagnies partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, la Fondation Pro Helvetia apporte un soutien renforcé aux représentations des compagnies considérées, en dehors de leurs frontières linguistiques et à l'étranger.

Vu

La loi Fédérale concernant la fondation Pro Helvetia (RS 447),

La loi sur l'administration des communes (B6 05),

La loi sur l'accès et l'encouragement à la culture (C3 05),

La loi sur les indemnités et les aides financières (D1 11),

Les statuts de l'association L&N Production - Compagnie 7273,

Vu

Le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

Que la Compagnie 7273 répond aux conditions suivantes :

- une production régulière de spectacles.
- l'organisation de tournées en Suisse et à l'étranger,
- un travail de création artistique de qualité, novateur, qui a le potentiel nécessaire pour s'imposer.

La Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie 7273 conviennent de ce qui suit.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention règle :

- a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie 7273 pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la Compagnie 7273 pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 - Engagements financiers du Canton et de la Ville

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 40'000 francs. Ce montant est alloué pour la création et la sensibilisation à la danse contemporaine. Un éventuel soutien complémentaire d'aide à une tournée exceptionnelle devra faire l'objet d'une demande séparée de la part du bénéficiaire.

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 70'000 francs.

Ces montants seront versés sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Grand Conseil et par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les versements seront effectués en deux tranches : 50% de la subvention de l'Etat et 75% de la subvention de la Ville en janvier, 50% de la subvention de l'Etat et 25% de la subvention de la Ville en juillet de chaque année, après remise des comptes de l'année précédente.

La Compagnie 7273 est le bénéficiaire direct de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

Article 3 - Engagements financiers de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie 7273 dans d'autres régions linguistiques en Suisse et à l'étranger par une contribution annuelle de 70'000 francs pour les frais de tournées ainsi que les frais de fonctionnement liés aux tournées. Ce montant sera versé à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année.

Lors de tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse, la contribution de Pro Helvetia couvre les frais de voyage, de transport et d'hébergement, ainsi que les per diems.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia dans certains cas particuliers, comme par exemple les tournées dans les régions où se trouvent les bureaux de liaison de la Fondation.

Les montants de Pro Helvetia sont versés à la condition que les crédits budgétaires soient libérés par le Parlement fédéral et que les moyens financiers prévus pour la danse ne subissent pas de diminution pendant la durée de validité du contrat.

Article 4 - Subventions en nature

La Ville peut faire bénéficier la Compagnie 7273 de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc.

Article 5 - Projet artistique de la Compagnie 7273

Le projet artistique de la Compagnie 7273 est décrit dans le dossier figurant en annexe 3. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs.

Article 6 - Engagements de la Compagnie 7273

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie 7273 s'engage à créer au moins deux œuvres chorégraphiques qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie 7273 s'engage à effectuer un travail de sensibilisation à la danse contemporaine. Ce travail consiste à faciliter l'accès des écoles genevoises aux productions de la Compagnie 7273. Il consiste également à faire connaître le monde professionnel de la danse contemporaine auprès du public le plus large possible.

Par ailleurs, elle s'efforcera de se produire à 8-10 reprises en au moins 5 endroits différents dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Article 7 - Autres sources de financement

La Compagnie 7273 s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

La Compagnie 7273 s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, etc.).

Article 8 - Traitement des bénéfices et des pertes

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 9 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la Compagnie 7273. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». La part conservée par la Compagnie 7273 est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subventions non dépensée » figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La Compagnie 7273 conserve 56 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au pro rata de leur financement.

A l'échéance de la convention, la Compagnie 7273 conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la Compagnie 7273 assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 9 - Rapport d'activités et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard fin mars à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants :

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- énumération des principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés selon les normes Swiss GAAP RPC et en conformité avec la directive transversale du Canton.
- tableau de bord.

Article 10 - Echanges d'informations et suivi du contrat

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie 7273 remet son programme annuel (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants :

- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités),
- plan financier actualisé et budget pour les tournées.

Chaque partie s'engage à communiquer aux trois autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité de la Compagnie 7273 à fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

La division danse de Pro Helvetia est l'interlocuteur de la Compagnie 7273 pour toutes ses éventuelles questions.

Les partenaires de la convention se rencontreront au printemps 2010 pour un échange d'informations.

Article 11 - Promotion des activités

Sur tout document promotionnel produit par la Compagnie 7273 doit figurer de manière très visible la mention « Avec le soutien de la Ville de Genève, de la République et Canton de Genève et de Pro Helvetia ». Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs moyens de communication existants, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie 7273.

Article 12 - Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie 7273 s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses : cf. annexe 1).

Article 13 - Evaluation

Début 2011, dernière année de validité de la convention, les parties procèderont à une évaluation conjointe des exercices 2009 et 2010 ainsi que des éléments connus de 2011. Le rapport d'évaluation sera terminé au plus tard fin mars 2011. Il servira de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation sera menée conjointement par la Ville, le Canton et la Compagnie 7273, avec la participation de Pro Helvetia.

Elle portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention:

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie 7273 (objectifs artistiques et travail de sensibilisation à la danse contemporaine),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'évolution de la Compagnie 7273,
- l'atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord.

L'évaluation tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 14 - Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

Les subventionneurs décideront avant fin avril 2011 si la Compagnie 7273 sera ou non proposée pour une prochaine convention de soutien conjoint. La décision définitive portant sur la conclusion d'une nouvelle convention de trois ans sera prise avant fin juin 2011. Le renouvellement d'une convention se décide à l'unanimité.

Article 15 - Résiliation

La convention peut être dénoncée sur demande d'un des partenaires avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie 7273 déplace son siège social dans une autre commune ou un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie 7273 procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Article 16 - Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur après ratification par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté et signature des autres parties.

Fait à Genève le 26 mars 2009 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :

Patrice Mugny

Conseiller administratif chargé du département de la culture

Charles Beer

Conseiller d'Etat chargé du département de

Pour la République et Canton de Genève :

l'instruction publique

Pour Pro Helvetia:

Pius Knüsel

Directeur

Andrew Holland

Chef de la division danse

Pour l'association L&N Production - Compagnie 7273 :

Laurence Yadi,

Directrice artistique

Nicolas Cantillon

Directeur artistique

Sandra Vinciguerra

Présidente de l'association

Adresses et contacts

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger : http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/reps.html

Adresses pour les logos :

- www.ville-ge.ch/culture/services_ac/logos.html
- www.geneve.ch
- www.prohelvetia.ch

Compagnie 7273 Case postale 229 1211 Genève 8

022 321 08 00 admin@cie7273.com

Compte postal

Les versements sont effectués sur le compte suivant : 17-174018-3

Tableau de bord

rableau de bord		valeurs			
		cibles	2009	2010	2011
Indicateurs généraux					
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)				
	Nombre de personnes				
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année				
	Nombre de personnes				
Indicateurs d'activité					
Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année				
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année	2 créations entre 2009-2011			
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année				
Nombre de représentations en tournée	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	8 à 10x par année min. en moyenne			
Lieux	Nombre de lieux des tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger (joindre liste en annexe)	5 lieux différents min.			
Nameh na da ana akatan na	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève				
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)				
Activités pédagogiques	type d'activité	libre			
Indicateurs financiers					
Charges de production	Charges de production+accueil				
Charges de fonctionnement	Charges totales - charges de production				
Recettes propres	Billetterie+autres recettes propres+dons divers				
Subventions	Subventions Etat+Ville+PH (y.c. subv. en nature)	cf. plan financier			
Recettes totales	Recettes propres+subv. Etat+Ville+PH+autres recettes				
Charges totales	Charges totales y.c. amortissements				
Résultat d'exploitation	Résultat net				
<u>Ratios</u>					
Part d'autofinancement	Recettes propres/total recettes				
Part de financement public	Subventions/total recettes				
Part des charges de production	(Ch. de production+coproduction)/ charges totales				
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement/charges totales				
Taux de fréquentation	Nb de spectateurs/nb de spectacles x nb de places				
Taux de rayonnement	Nb de représentations en tournée/nb de représentations total durant l'année				

Plan financier

CHARGES	2009	2010	2011
Fonctionnement			
1. Salaires			
Administratrice	60'000	60'000	60'000
Charges sociales patronales (15%)	9'000	9'000	9'000
Total salaires	69'000	69'000	69'000
2. Frais d'exploitation	41000	41000	41000
Location bureau Fournitures et matériel de bureau	4'800 2'000	4'800 2'000	4'800 2'000
	2'000	2'000	2'000
Frais administratifs (poste, copies, cotisations) Communication, promotion	5'000	5'000	5'000
Frais de déplacement, défraiements	1'500	1'500	1'500
Assurances	1'200	1'200	1'200
Vérification des comptes	1'200	1'200	1'200
Total frais d'exploitation	17'700	17'700	17'700
Total Fonctionnement	86'700	86'700	86'700
Création	trio	court-métrage	8 interprètes
1. Salaires			
Chorégraphes & interprètes	55'000	55'000	55'000
Interprètes	36'000	13'500	90'000
Interprète & assistant Création lumière	6'000		18'000 6'000
Composition musicale	5'000	· ·	10'000
Reprise montage & régie son/lumière	2'000	5'000	2'000
Collaborateurs artistiques	1'000	3000	2'000
Scénariste	1000	5'000	2000
Création décors et costumes	2'000	-	3'000
Rédaction textes	2'000	-	2'000
Captation vidéo / réalisateur court-métrage	1'000	5'000	1'000
Graphiste / photographe	2'000	-	2'000
Charges sociales patronales (15%)	16'800	12'525	28'650
Total salaires	128'800	96'025	219'650
2. Frais de production			
Documentation	1'500		1'500
Montage, encodage + DVD	41000	7'650	40/705
Décors, costumes et accessoires	6'000	3'000	12'725
Instruments de musique Matériel lumière, son, technique et vidéo	2'000	3'000	4'000 4'000
Résidences (transports, défraiements, logements)	4000	6,000	8'000
Auditions (indemnités transports et défraiements)	4000	0000	1'200
Frais administratifs spécifiques à la création	2'000	2'000	2'000
Total frais de production	15'500	21'650	33'425
Total Création	144'300	117'675	253'075
Tournées	22 représentations	24 représentations	23 représentations
1. Salaires	771000	77000	771000
Chorégraphes & interpètes	77'000 15'000	77'000	77'000
Interprètes Techniciens lumière/son	11'500	16'000 15'500	40'000 12'000
Charges sociales patronales (15%)	15'525	16'275	19'350
Total salaires	119'025	124'775	148'350
2. Frais de tournées	117023	124773	140330
Entretien décors, costumes, accessoires	3,000	3'500	3'000
Transports, défraiements	8'000	12'000	10'000
Total frais de tournées	11'000	15'500	13'000
Total Tournées	130'025	140'275	161'350
Echanges / recherche / pédagogie			
2. Autres frais		01000	
Résidence USA (voyages, per diems, hébergement)	5'000	8'000	FINCO
Actions médiation Total autres frais	5'000	5'000 13'000	5'000 5'000
Total échanges / recherche / pédagogie	5'000	13'000	5'000
2010 Service Control of Production	3 000	15 000	3 000
TOTAL CHARGES	366'025	357'650	506'125

PRODUITS	2009	2010	2011
Recettes propres			
Ventes de spectacles Projets chorégraphiques et pédagogiques	83'200 2'000	89'600 2'000	88'000 5'000
Total recettes propres	85'200	91'600	93'000
Subventions publiques			
Etat de Genève Ville de Genève Pro Helvetia Pro Helvetia - aide à la création musicale Loterie Romande Corodis Total subventions publiques	40'000 70'000 70'000 - 15'000 10'000 205'000	40'000 70'000 70'000 - - 15'000 195'000	40'000 70'000 70'000 10'000 30'000 15'000 235'000
Partenariat privé	30'000	30'000	30.000
Fonds privés / Fondations	34'000	32'000	42'000
Coproductions	18'000	5'000	35'000
Subventions françaises - aide à la création	20'000	20'000	35'000
TOTAL PRODUITS	392'200	373'600	470'000
Bénéfice / perte	26'175	15'950	-36'125
Solde reporté	-6'000	20'175	36'125
Bénéfice / perte	20'175	36'125	0

Récapitulatif

CHARGES	2009	2010	2011
Fonctionnement	86'700	86'700	86'700
Création	144'300	117'675	253'075
Tournées	130'025	140'275	161'350
Echanges / recherche / pédagogie	5'000	13'000	5'000
TOTAL CHARGES	366'025	357'650	506'125

PRODUITS	2009	2010	2011
Recettes propres	85'200	91'600	93'000
Subventions publiques	205'000	195'000	235'000
Partenariat privé	30'000	30'000	30'000
Fonds privés	34'000	32'000	42'000
Coproductions	18'000	5'000	35'000
Subventions françaises	20'000	20'000	35'000
TOTAL PRODUITS	392'200	373'600	470'000

Projet artistique

Objectifs 2009 - 2011

Depuis sa création, la Compagnie 7273 se concentre sur trois activités principales et interdépendantes :

Création - Tournées - Echanges

Pour la période triennale à venir, la Compagnie a pour ambition de s'étendre et d'approfondir ces activités autour des objectifs suivants :

Se développer

En ciblant de nouveaux réseaux de présentation, notamment, avec l'aide de Pro Helvetia, la compagnie souhaite élargir la diffusion de ses créations à l'étranger et acquérir une notoriété auprès de nouveaux partenaires internationaux.

Les contacts personnalisés et répétés avec des professionnels de la région Rhône-Alpes-Léman, tels que le Groupe des 20, seront renforcés. La Compagnie espère ainsi optimiser son accès à des espaces de création adaptés à ses besoins et acquérir une plus grande visibilité dans la région.

D'autre part, en se donnant les moyens financiers et structurels de développer un projet artistique dans la durée, sous la forme d'une trilogie, la Compagnie affirmera son assise dans le paysage chorégraphique européen.

S'engager

La Compagnie 7273 souhaite approfondir son engagement dans la vie culturelle genevoise. Dans ce but, les chorégraphes Laurence Yadi et Nicolas Cantillon collaboreront avec une médiatrice culturelle pour initier des actions pédagogiques et de médiation en réflexion avec leur créations et démarches artistiques.

De plus, ils participeront à des échanges et des rencontres avec des artistes de la région, tel que le projet 1973 initié par la Lausannois Massimo Furlan et dont la première est prévue dans le courant de l'année 2009.

La poursuite de ces objectifs se fera en respectant l'identité transfrontalière de la Compagnie 7273. En effet, le travail de la Compagnie, très tôt reconnu en Suisse romande, a su également rallier à sa ligne artistique les soutiens de structures de subvention et de diffusion de chaque côté de la frontière. Aujourd'hui, la Compagnie possède deux associations, l'une suisse et l'autre française et ses créations sont subventionnées par les organismes officiels des deux pays.

Soucieuse de respecter ces appuis affirmés, la Compagnie veille toujours à porter loin les couleurs des deux pays en se présentant, du Portugal à l'Asie, comme une compagnie francosuisse.

Création : Trilogie

Pour expliciter les enjeux de nos travaux à venir, il nous faut revenir à notre dernière création, Laï laï laï comme première partie d'une future trilogie et comme matrice de ce qui sera donné à voir.

Laï laï laï est issu d'un double questionnement :

- a) Comment réactiver, à notre façon, l'éternelle question du lien entre la musique et la danse?
- b) Comment décloisonner notre pratique, comment la vivifier au contact d'autres disciplines?

L'entrelacs de ces questions a ouvert la voie à des partis-pris esthétiques inédits dans notre parcours de chorégraphes et a fait émerger un faisceau de possibilités que *Laï laï laï laï est* loin d'avoir épuisées.

La musique comme prise de parole désaccordée

Nous avons traité la musique folk sur un mode délibérément contradictoire : cette musique renferme des connotations militantes et revendicatives comme l'illustrent les 'protest songs" : on pouvait lire sur la guitare du maître en la matière, Woody Guthrie, l'inscription "this machine kills fascists".

En choisissant de chanter en "yaourt", à peu près inintelligible, nous avons soustrait notre musique à sa dimension significative (de quelque nature qu'elle soit car fond, tout récit s'écrit "contre" et renferme une protestation) tout en préservant sa qualité atmosphérique. L'expression musicale et vocale se devait de créer un état psychique où coexistent différentes strates temporelles (la crise de 1929, les années hippies, le temps universel du conte) sans la prééminence d'aucune. Et bien que figurant au coeur de la pièce, elle s'est déployée sur un mode dialectique : présence/absence/présence.

Au cours des prochaines créations, il nous faudra explorer plus avant la notion d'expression selon les modalités chères à John Cage, de "processus" plutôt que "structure" : la musique comme flux continu (qui intègre le silence), les effets induits sur la danse dans les interactions qui se feront jour et jouer des paroles en déjouant le système qui fait s'imbriquer le son et le sens. La voix sera traitée comme mécanisme de projection, au sens que lui donnait Gaston Bachelard dans L'eau et les rêves : "la voix projette des visions". Le recours à la poésie : Ginsberg, Ferlinghetti, Gertrude Stein nous sera précieux.

Il nous importe également de développer un travail sur l'impact de la musique jouée en direct sur la scène, à la fois sur la production du mouvement et sur la réception du spectateur.

L'Amérique comme métaphore de la création

Le choix de la musique folk ne doit rien au hasard : ce genre musical est prétexte pour nous à une traversée du temps :

- un temps autobiographique d'abord, qui n'a rien d'anecdotique. Transmis par nos parents, ce goût constitue un héritage jamais répudié. Il existe une présence du folk au plus secret de nous.
- un temps musical, au sens de tempo, de rythme, qui fonde la musique pop américaine du 20ème siècle, depuis le chant des noirs qui peinaient dans les champs de coton jusqu'au revival actuel, exprimé par Devandra Banhart, Bonnie prince Billy, David Thomas Brougthon, Sir Richard Bishop. Source originelle, là-encore.

Comment faire pour nous emparer de cette détermination rythmique dans la danse?

- un temps qui, corollaire inévitable, se déploie dans un espace particulier, les Etats-Unis, dont l'imaginaire a fécondé *Laï laï laï laï* par le biais de cette musique : même désencombrée de son fatras idéologique, elle résonne des secousses et fractures qui ont fait tressaillir les Etats-Unis : guerre de sécession, crise de 29, combat pour l'égalité des races, guerre froide, guerre du Vietnam, archéologie rurale des pionniers et mythologie des clubs new-yorkais des années 60 (le Wha, le Gaslight, le Gerdes). Par ailleurs, dans les années 70, le folk se fait contemporain d'un corps désentravé, d'un corps nomade. Dans le corps du musicien se donne à lire la posture, la pose, une forme d'écriture de soi.

Le folk condense l'histoire des Etats-Unis.

Et si cette musique a pu absorber les chocs socio-historiques d'un continent, à l'échelle d'un siècle, cela tient à son caractère infiniment plastique, à sa capacité à devenir sa propre fiction, à se dépouiller de ce qu'elle a appris pour se réinventer en permanence, tout en préservant ses fondamentaux.

Cette dynamique de métamorphose fait écho à notre recherche sur les sources de la création, sur son silence aussi (ainsi du retrait de Bob Dylan).

Enfin, le folk pose aussi la question de la place de l'artiste dans le monde : question que nous n'éluderons pas, à défaut d'y répondre.

Propos de Laurence Yadi et Nicolas Cantillon recueillis par Graziella Jouan.

Chronologie de la trilogie

2008 : Création de Laï laï laï laï.

Septembre 2009 : Création d'un pièce intimiste (un duo ou un trio).

2010 : Séjour de recherche aux USA.

Laurence Yadi et Nicolas Cantillon se rendront à la source, aux USA, pour confronter leurs souvenirs, leurs stéréotypes, leur imaginaire à l'Amérique réelle, somme de toutes les projections, histoire de

pousser la fiction à son comble.

Réalisation d'un court-métrage à partir de la pièce *Laï laï laï laï* destiné au jeune public. La création 2008 fera l'objet d'un film-conte. Des textes et paroles se mêleront au yaourt pour narrer la rencontre de créatures et personnages singuliers dans un univers magique et fantasmagorique. Des enfants seront invités à participer au tournage.

2011 : Création d'une pièce de groupe qui sera l'occasion de travailler

simultanément avec des danseurs et musiciens.

Tournées

Les tournées ont toujours représenté une activité importante de la Compagnie 7273, qui entretient des liens avec plus de 60 théâtres et festivals dans une douzaine de pays. Avec la trilogie, ce sont un corpus de 8 pièces qui pourra être présenté lors de tournées.

De 2009 à 2011, la Compagnie développera la diffusion de ses œuvres chorégraphiques en mettant l'accent sur deux aspects stratégiques :

Réseaux internationaux

L'accès à de nouveaux réseaux internationaux de diffusion, débuté en 2008 avec une participation à la Tanzmesse à Düsseldorf et à la séance plénière de l'IETM à Zurich, sera l'une des priorités de la Compagnie.

Le solo *On stage* par exemple, s'avère être une carte de visite très appréciée lors de plateformes de diffusion, permettant à la Compagnie de présenter son travail à un large éventail de professionnels. Parallèlement la compagnie travaillera avec l'aide de Pro Helvetia, sur la diffusion de ses pièces dans de nouvelles régions telles que l'Amérique du Nord, le Moyen Orient ou encore l'Afrique du Sud.

D'autre part, un travail de diffusion en lien avec les recherches et la création des chorégraphes aux Etats-Unis sera développé, afin d'organiser une tournée de la création 2011 sur le continent américain.

Partenariats régionaux

Outre son rayonnement à l'étranger, c'est en Suisse et en France que la Compagnie 7273 souhaite également étendre ses tournées.

Elle intensifiera donc ses contacts avec les théâtres suisses de RESO ou encore du Groupe des 20 en région Rhône-Alpes en vue d'établir plusieurs partenariats sur le long terme. L'idée étant d'exploiter les opportunités qu'offre l'ajout d'une trilogie à son répertoire et de proposer ainsi à un théâtre de coproduire et/ou présenter plusieurs volets de cette trilogie. Des activités de médiation développées autour cette trilogie seront également proposées à ces théâtres partenaires, afin de créer une relation riche de plusieurs niveaux avec la Compagnie.

Échanges

Le travail de Laurence Yadi et Nicolas Cantillon est rythmé d'échanges, leur apportant l'opportunité unique de communiquer autour de leur travail et de leurs idées, mais aussi d'enrichir leurs perspectives, d'aller à la découverte d'autres univers et d'expérimenter des horizons inconnus.

À travers des interventions scolaires, des actions de médiation, des projets de formation préprofessionnelle et des collaborations artistiques en Suisse comme à l'étranger, ils souhaitent partager non seulement leurs connaissances, mais également encourager la nouvelle génération et favoriser une meilleure compréhension de la danse contemporaine.

Prenant appui sur des projets déjà réalisés, les échanges au cours des trois prochaines années s'articuleront autour de trois axes :

- · la jeune génération
- l'espace transfrontalier
- le dialogue interdisciplinaire

et prendront les formes suivantes :

Actions pédagogiques et de médiation

Afin d'intensifier et de professionnaliser les interventions scolaires qu'ils ont menées jusqu'ici, notamment pour des classes du CEPTA ou du lycée d'Annemasse, la Compagnie souhaite développer un programme d'actions pédagogiques et de médiation en collaboration avec une médiatrice culturelle. L'idée étant d'offrir à des établissements d'enseignement secondaire des activités correspondant aux besoins, aux disponibilités et aux intérêts de leurs élèves. Le prise en charge de l'organisation par une médiatrice culturelle permets à la Compagnie de tisser davantage de liens avec les enseignants et élèves, et d'assurer un suivi sur le long terme, visant à développer un véritable partenariat.

Désireuse d'être active dans la région transfrontalière, la Compagnie souhaiterait également pouvoir mettre en place d'ici 2011 des activités permettant à des élèves suisses et français de se rencontrer autour de son travail. Les élèves participeraient à un atelier commun, assisteraient ensuite à une répétition de la compagnie, avant de se retrouver pour le spectacle dans l'un des lieux de présentation genevois ou rhône-alpin. Des liens se créeraient autour de la danse, de la Compagnie 7273, mais également entre les classes, les élèves et les professeurs.

Formation

Forts de leurs diverses expériences avec des jeunes danseurs professionnels du Ballet Junior, de la Compagnie Virevolte ou encore des élèves des classes supérieures du Conservatoire de Paris, Laurence Yadi et Nicolas Cantillon souhaitent offrir l'expérience unique à un jeune danseur ou une jeune danseuse en formation à Genève d'effectuer un stage au sein de la Compagnie 7273. Pendant plusieurs semaines, cette personne aura l'opportunité de prendre part au travail quotidien de la compagnie, de suivre une tournée et d'observer le travail d'élaboration d'une pièce. Cette expérience pourra être reconduite d'année en année.

Projets de coopération artistique

Après une collaboration avec Massimo Furlan en 2009, Laurence Yadi et Nicolas Cantillon souhaitent initier des rencontres avec des artistes venant d'autres disciplines, en particulier, des musiciens et des plasticiens. Ces rencontres, qui auront lieu à Genève et à l'étranger, pourront s'inscrire dans le travail de recherche pour la trilogie.